Rennes : accusé de coup mortel, il est condamné à 150 € d'amende

25/01/2013 à 8h43

Ce jeudi soir, un Guadeloupéen de 32 ans a été condamné à une amende de 150 € par la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. Il était accusé de «violence volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner» sur un jeune homme de 26 ans.

La cour a condamné l'accusé pour «violence légère» à 150 € d'amende. L'accusation n'a pas réussi à convaincre les jurés que le coup porté avait provoqué directement le décès. La victime a aussi pu succomber, selon le légiste, à une rupture d'anévrisme ayant d'autres causes. […]

Ouest-France

Merci à chris3818919